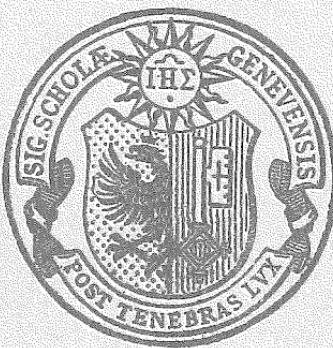


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS
DU
SEMESTRE D'HIVER 1932-33

Ouverture : 15 Octobre 1932 — Clôture : 22 Mars 1933

Les cours commencent le Lundi 24 Octobre 1932

2^{me} ÉDITION

GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

—
1932

PRIX : 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	37
Institut des Hautes Etudes Commerciales . . .	49
Faculté de Droit.	53
Faculté de Médecine	60
Institut Dentaire	72
Faculté de Théologie	76
 Prix universitaires	 84
Fonds universitaires	94
Renseignements généraux	96
Caisse d'assurance.	100
Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docents	102

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1932-33

Ouverture : 15 Octobre 1932 — Clôture : 22 Mars 1933

Les cours commencent le Lundi 24 Octobre 1932

2^{me} ÉDITION

GENÈVE
IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

—
1932

PRIX : 1 FRANC.

Ouverture du semestre d'hiver : le 15 octobre 1932 ; clôture : le 22 mars 1933.

Les examens auront lieu du 15 au 24 octobre 1932.

Les cours commencent le lundi 24 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1932-1934, est composé de :

MM. Maurice ROCH, Recteur ;

Albert RICHARD, Vice-Recteur ;

Paul-E. MARTIN, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Emile BRINER, Doyen de la Faculté des Sciences ;

André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;

Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;

Paul LOGOZ, Doyen de la Faculté de Droit ;

Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;

Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1932-33

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Emile BRINER, Doyen.

M. Henri Fehr, prof. ord.

Eléments de mathématiques supérieures. 3 h. 20.

Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures. 2 h. 20.

Conférences d'algèbre et de géométrie. 20.

Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures. 2 h. 20.

Exercices pratiques (complément du cours). 20.

Mercredi, de 17 à 19 heures. 2 h. 20.

Algèbre supérieure. Chapitres choisis. 2 h. 20.

Vendredi, de 17 à 19 heures. 2 h. 20.

Séminaire de mathématiques. — Méthodologie. 1 h. 55.

Mercredi, à 11 heures. 20.

Colloque mathématique (avec MM. les professeurs D. MIRIMANOFF et R. WAVRE).

M. Rolin Wavre, prof. ord.

Calcul différentiel et intégral. 3 h. 20.

Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures. 2 h. 20.

Exercices de calcul différentiel et intégral. 20.

Lundi, de 17 à 19 heures. 3 h. 20.

Mécanique rationnelle. 20.

Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. 2 h. 20.

Exercices de mécanique rationnelle. 20.

Mardi, de 14 à 16 heures. 1 h. 44.

Calcul tensoriel. 20.

Mardi, à 17 heures. 1 h. 44.

M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.

Théorie mathématique des assurances sur la vie. 1 h. 20.

Jeudi, à 14 heures. 2 h. 20.

Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des équations intégrales. 20.

Lundi et mardi, à 16 heures. 1 h. 20.

La loi des grands nombres et la loi de Gauss. 20.

(Jour et heure à fixer.) 1 h.

	Salle
M. Georges Tiercy, prof. ord.	
<i>Astronomie élémentaire.</i>	
Mardi, à 17 heures.	1 h. 20.
<i>Astronomie générale.</i>	
Mardi, mercredi et samedi, à 10 heures.	3 h. 20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	
Vendredi, à 10 heures.	1 h. 20.
 M. Jean Weigle, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	4 h. 44.
<i>Chapitres choisis de physique moderne</i> (pour étudiants avancés).	
(Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	
Jeudi, de 8 à 11 h., ou vendredi, de 14 à 17 h. Lab. sous-sol.	3 h.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
 M. Arthur Schidlof, prof. ord.	
<i>Physique mathématique</i> (Physique théorique) Progr. B.	
(Electromagnétisme).	
Mardi et vendredi, à 9 heures.	2 h. 20.
<i>Optique théorique.</i>	
Jeudi, à 8 heures.	1 h. 20.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	
Jeudi, à 17 heures.	1 h. 44.
<i>Electricité appliquée.</i>	
(Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Exercices d'électricité appliquée.</i>	
Jeudi, de 14 à 17 heures.	3 h.
 M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	5 h.
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique, inorganique et pharmaceutique). Ec. de Chimie.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
Labor. Chimie organ. et inorg.	
 M. Emile Cherbuliez, prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	3 h.
Ec. de Chimie. P.A.	

	Salle
 M. Emile Briner, prof. ord.	
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 1 ^{re} partie. —	
Cours général.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 2 ^{me} partie. —	
Réalité moléculaire et réalité atomique ; radio-chimie ; photochimie.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i> — Grande industrie chimique minérale. 2 h.	
Lundi et mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie A.C.S.
<i>Conférences de chimie technique et théorique.</i>	
La catalyse et ses applications.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.	
II. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique.	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux pratiques journaliers (programme du doctorat).	
III. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
 M. Charles Valencien, chargé de cours.	
<i>Analyse des denrées alimentaires.</i>	
Lundi, de 14 à 16 heures.	2 h.
Labor. cant. Service d'hyg. ²	
 M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Minéralogie</i> (Cristallographie).	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. ³
<i>Description des minéraux.</i>	
Lundi, à 17 heures.	1 h.
<i>Gîtes métallifères et exploitation des mines.</i>	
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 40.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	
Samedi, de 14 à 16 heures.	Ec. de Chimie, Salle 10.
<i>Exercices au chalumeau.</i>	
(Jours et heures à fixer.)	2 h.
Ecole de Chimie. Salle 10.	
<i>Travaux pratiques de minéralogie et pétrographie</i> (deux demi-journées par semaine).	
[S'adresser à l'assistant.]	
 ¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.	² Quai d'Arve.
	³ Petit amphithéâtre.

	Salle
<i>Travaux pratiques pour la préparation et la détermination des minéraux opaques.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	
<i>Laboratoire de minéralogie (travaux journaliers).</i>	
[S'adresser au professeur].	
<i>Chimie analytique quantitative.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. P.A. ¹ .
<i>Laboratoire de chimie analytique (travaux journaliers).</i>	
[S'adresser au professeur].	
 M. Paul Wenger, prof. extr.	
<i>Essais par voie sèche.</i> — Coupellations (or, argent, platine).	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	Ec. de Chimie. Salle 18.
<i>Analyse chimique de préparation mécanique des minéraux.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
 M. Emile Guyénnot, prof. ord.	
<i>Zoologie générale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
<i>Endocrinologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	30.
<i>Exercices pratiques de zoologie (complément du cours).</i>	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	Inst. de Zool., salle 10.
<i>Travaux journaliers.</i>	
Tous les jours (sauf le jeudi).	Inst. de Zool. salle 7.
<i>Exercices de génétique.</i>	3 h.
(Jours et heures à fixer.)	Station de Zool. expérimentale. ²
 M. Emile André, prof. hon.	
<i>Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac).</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	17.
<i>Travaux pratiques [s'adresser au professeur].</i>	
Labor. de protistologie, parasitologie et zool. lac. ³	
 M. Robert Chodat, prof. ord.	
<i>Physiologie et anatomie des plantes ; systématique des Thallophytes.</i>	5 h.
Lundi, à 17 et à 18 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.	Aula.
<i>Ferments, enzymes.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Institut de Botanique.

¹ Petit amphithéâtre.
Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

² Chemin Sautter, 46.

	Salle
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures.	Inst. de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique et de microscopie.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie et de fermentation, relatifs à l'industrie et à la pharmacie.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique.
<i>Travaux de recherches.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
 M. Alfred Lendner, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie et pharmacie.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h.	Lab. de Pharmacogn. ⁴
<i>Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique.</i>	3 h.
Samedi, de 9 heures à midi.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i>	
[A organiser au cours du semestre.]	
<i>Consultation du Drogvier par MM. les étudiants en pharmacie.</i>	
Tous les jours [s'adresser au professeur].	
 M. Léon-W. Collet, prof. ord.	
<i>Géologie générale et géographie physique.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 8 heures.	30.
<i>Géologie de la Suisse.</i>	2 h.
Mercredi et jeudi, à 8 heures.	30.
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	30.
<i>Répertoire de paléontologie.</i>	1 h.
Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h.	Labor. de Géol. ²
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.
Mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. de Géol.
<i>Laboratoire partiel.</i>	
Cinq demi-journées	Labor. de Géol.
<i>Laboratoire complet.</i>	
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.
<i>Colloquium géologique.</i>	
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30.	Labor. de Géol.
 M. Edouard-A. Paréjas, chargé de cours [en congé].	
<i>Géologie spéciale.</i>	
¹ Boulevard du Pont-d'Arve, 35.	
² Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.	

M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique.— Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	
Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu.	30.
— Principes d'eugénique : La lutte contre les hérédités déficientes.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	57.
<i>Répertoire du cours.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i>	Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
 M. Edouard Claparède, prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> — L'intelligence.	2 h.
Mardi et mercredi, à 14 heures.	30
<i>Conférence.</i> — Chapitres choisis de psychologie générale.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	Lab. de Psychologie ² .
<i>Exercices pratiques.</i> — Psychométrie, sensations, mémoire.	3 h.
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales.</i>	Lab. de Psychologie.
Tous les jours.	
 M. Jean Piaget, prof. extr.	
<i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Genèse et développement psychologiques des notions mathématiques.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	58.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jean-G. Baer, Dr ès sc.	
<i>Biologie et principes de classification des Nématodes de vertébrés</i> (homme non compris).	1 h.
Vendredi, 18 heures.	49.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 44.

² Rue des Maraîchers, 44.

Mlle Maria Castellani, Dr ès sc.	
<i>Mathématiques actuarielles</i> : principes généraux.	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
 M. André Chaix, Dr ès sc.	
<i>Chapitres choisis de géographie physique.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	(A fixer.)
 M. Chevel Cimerman, Dr ès sc.	
<i>Les bases théoriques de la chimie analytique.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Analyse qualitative.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Ec. de Ch. A.C.S.
 M. Marc Cramer, Dr ès sc.	
<i>Compléments de chimie organique</i> : série aliphatique.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	Ec. de Ch. G.A.
<i>Compléments de chimie organique</i> : série hétérocyclique.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	Ec. de Ch. G.A.
 M. Raymond Galopin, Dr ès sc.	
<i>Les phénomènes de métamorphisme.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Etude théorique et pratique des minéraux opaques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
 M. Alfred Georg, Dr ès sc.	
<i>Chimie des sucres.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Ec. de Ch. G.A.
<i>Chimie des alcaloïdes.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	Ec. de Ch. G.A.
 M. Hugo Heinis, Dr phil.	
<i>Le développement mental.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	46.
 M. B. P. Georges Hochreutiner, Dr ès sc.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	28.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	17.
 M. Henri Lagotala, Dr ès sc.	
<i>Géologie des temps quaternaires.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
 M. Fernand Lévy, Dr ès sc.	
<i>Mathématiques financières.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	20.
 M. Jean-Philippe Lugrin, Dr ès sc., ing. chim.	
<i>Organisation rationnelle des entreprises.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	17.

M. Richard Meili , Dr ès phil.	
<i>Conférence sur l'intelligence des singes, d'après l'ouvrage de W. Köhler.</i>	
Lundi, à 11 heures.	1 h. I. S. E. ¹
M. Marcel Minod , Dr ès sc.	
<i>Introduction à l'étude des sciences physiques et naturelles.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	46.
M. Henri-Charles Paillard , Dr ès sc.	
<i>Répertoire de chimie organique et produits intermédiaires.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 23.
<i>Applications techniques de la catalyse en chimie organique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Ec. de Chim. P.A.
M. Arnold Pictet , Dr ès sc.	
<i>Variations et mutations chez les insectes.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Jean-Jacques Pittard , Dr ès sc.	
<i>Les alluvions, constitution, prospection et exploitation.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Louis Reverdin , Dr ès sc.	
<i>La Suisse préhistorique ; âge du Bronze et âge du Fer.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	30.
M. Hugo Saini , Dr ès sc.	
<i>Introduction à la théorie ondulatoire de la radioactivité.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	44.
M. William-H. Schopfer , Dr ès sc.	
<i>Les vitamines.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	17.
M^{me} Ida Welt , Dr ès sc.	
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	17.
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	28.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.

Le Musée d'ethnographie, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maréchaux, 44.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences ; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

ECOLE DE PHARMACIE

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les

¹ Les bacheliers ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnasies d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharmacien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie ; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens, prévu aux articles 81 à 84.

Les études universitaires s'étendent sur cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie, en vue de leur perfectionnement, de prolonger ces études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondants à ceux exigés par le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ils ne pourront en aucun cas, en vue du diplôme universitaire, être dispensés d'une partie de l'examen professionnel ni de cet examen entier. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée : *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers*.

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences des grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

RECHERCHES DE PROSPECTION

L'Université délivre le diplôme d'ingénieur-chimiste avec la mention « prospection ».

L'enseignement, en vue de ce diplôme, comprend :

1. Minéralogie théorique et appliquée (Cristallographie, Connaissance pratique des minéraux. Détermination au chalumeau, etc., etc.)
2. La Pétrographie microscopique et chimique.
3. La Géologie théorique et pratique (avec excursions géologiques et levés sur le terrain).
4. Eléments de Topographie pour les relevés rapides sur le terrain.
5. Gîtes métallifères et gîtes non métalliques y compris les gîtes pétrolifères qui font l'objet d'un enseignement spécial.
6. Métallographie.

7. Etudes des méthodes modernes de préparation mécanique des minéraux, avec exemples pratiques, notamment en ce qui concerne les procédés de traitement par flottage.

8. Excursions de plusieurs jours, consacrées à la visite de centres minéralisés en exploitation, dans divers pays d'Europe.

Ce programme suppose la connaissance complète de la Chimie appliquée telle qu'elle est exigée pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les prospecteurs qui désirent obtenir ensuite le titre de Docteur sont astreints à faire une thèse qui comporte l'étude complète d'un gisement, au point de vue topographique, géologique et minier, avec l'échantillonnage et les essais du minéral, l'étude éventuelle d'un procédé de concentration et le traitement possible du minéral, s'il s'agit d'un gîte métallique.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus (organisation des études, leur coût approximatif, etc.) auprès du Doyen de la Faculté des Sciences.

EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences mathématiques.

L'examen oral comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse et le Calcul des probabilités ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie et la Météorologie ; — 6 et 7. Deux des branches suivantes au choix du candidat : la Physique, la Physique mathématique, la Chimie théorique, la Minéralogie (Cristallographie).

L'examen écrit porte sur les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. La Mécanique rationnelle ; — 4. L'Astronomie.

Licence ès sciences chimiques et physiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le

Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie et la Météorologie, la Géographie physique, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie, l'Anatomie comparée et la Physique mathématique.

Licence ès sciences physiques et naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

Licence ès sciences biologiques.

MENTION A. — L'examen comprend les branches suivantes :
1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ;
3. La Zoologie ; — 4. L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique. (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

Diplôme d'Ingénieur-chimiste.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I².

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

² Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve.)

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

3^{me} année. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux¹.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre pendant le semestre d'été les exercices de levés géologiques sur le terrain.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique. — Physique (programme spécial), une journée par semaine.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre tous les cours de géologie (y compris la paléontologie et l'histoire de la terre).

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Doctorat ès sciences physiques avec la chimie comme branche principale¹.

A. Cours.

— *1^{re} année.* — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

— *2^{me} année.* — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie analytique. — Cours spéciaux².

— *3^{me} année.* — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux¹.

— *4^{me} année.* — Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Diplôme de Pharmacien.

Les études pour le Diplôme de pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de pharmacie*³ sont invités à se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

— *1^{er} semestre (hiver)* : Chimie inorganique. Physique. Botanique.

— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

— *2^{me} semestre (été)* : Chimie organique. Botanique. Physique.

— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

— *3^{me} semestre (hiver)* : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* :

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès sciences.

² Voir note 1, page précédente.

³ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

toires : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

— *4^{me} semestre (été)* : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

— *5^{me} semestre (hiver)* : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répertoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Les cinquième et sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le jury chargé d'apprecier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des sciences.

E. C. = Ecole de Chimie.

P.A. = Petit Amphithéâtre. G.A. = Grand Amphithéâtre.

A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale

I. B. = Institut de Botanique.

I. H. = Institut d'Hygiène.

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.

L. G. = Laboratoire de Géologie.

L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

I.S.E. = Institut des Sciences de l'éducation.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Schidlof Collet	20 30	Wavre Wenger	20 E.C.P.A.	Wavre	20
9 à 10	Fehr	20	Schidlof Weigle	20 44	Weigle	44	Piaget Fehr Wenger Collet	45 20 E.C. 18 30	Schidlof Weigle Claparède	20 44 L.Ps.	Weigle	44
10 à 11	Fehr	20	Tiercy Guyénnot	20 30	Tiercy Guyénnot	20 30	Piaget Fehr Wenger	58 20 E.C. 18	Tiercy Guyénnot Claparède	20 30 L.Ps.	Tiercy Guyénnot Welt	20 30 17
11 à 12	Duparc Meyer Meili	E.C.P.A. E.C.G.A. I.S.E.	Duparc Claparède Meyer	E.C.P.A. 30 E.C.G.A.	Fehr Duparc Pittard Claparède Meyer	55 E.C.P.A. 57 30 E.C.G.A.	Wavre	20	Briner	E.C.A.C.S.	Briner	E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi						
14 à 15	Cimermann Cramer Valencien	E.C.A.C.S. E.C.G.A. I.H.	Wavre Cramer	20 E.C.G.A.	Lévy Georg	20 E.C.G.A.	Mirimanoff	20	Cimermann Georg	E.C.A.C.S. E.C.G.A.	Duparc	E.C. 10
15 à 16	Valencien	I.H.	Wavre	20					Claparède	L.Ps.	Duparc	E.C. 10
16 à 17	Mirimanoff Heinis	20 46	Mirimanoff	20	Fehr	20			Guyénnot	30		
17 à 18	Wavre Duparc R. Chodat Lendner	20 E.C. 10 Aula L.Ph.	Wavre Tiercy Duparc	20 E.C. 10	Fehr Duparc R. Chodat Lendner	20 E.C.P.A. Aula L.Ph.	Schidlof	44	Fehr	20		
18 à 19	Wavre Briner R. Chodat Pittard Schopfer	20 E.C.A.C.S. Aula 30 17	André Briner	17 E.C.A.C.S.	André Briner	17 E.C.A.C.S.			R. Chodat Paillard	Aula E.C. 23	R. Chodat Lendner Hochreutiner	Aula L.Ph. 17
									Fehr	20		
									R. Chodat	I.B.		
									Bær	49		

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur André OLTRAMARE, Doyen.

M. Victor Martin, prof. ord.

Explication d'auteurs grecs.

Aristophane : Plutus.

Salle

2 h.

47.

Vendredi, à 8 et à 9 heures.

Platon : Timée.

3 h.

47.

Lundi, à 8 et à 9 h. ; mercredi, à 8 heures.

Littérature grecque. — Socratisme et platonisme dans leur expression littéraire.

4 h.

46.

Mercredi, à 15 heures.

Conférence d'histoire grecque. — Questions choisies de l'histoire du V^e siècle.

1 h.

47.

Mardi, de 10 à 12 heures, tous les 15 jours.

Papyrologie grecque. — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.

[S'adresser au professeur.]

M. André Oltramare, prof. ord.

Interprétation d'auteurs latins.

Lucain : Pharsalia, livre IX.

2 h.

45.

Mardi, à 8 et à 9 heures.

Juvénal : Satires I, III, V, VII.

2 h.

45.

Mercredi et samedi, à 9 heures.

Conférence d'histoire de la littérature latine (et correction de travaux écrits) : Catulle et son groupe littéraire.

2 h.

B. P.¹

Mercredi, à 17 et à 18 heures.

Cours d'histoire romaine. — Les crises économiques, sociales et politiques du dernier siècle de la République.

1 h.

46.

Samedi, à 10 heures.

M. Albert Thibaudet, prof. ord.

Lamartine.

Jeudi et vendredi, à 18 heures.

2 h.

Aula.

Le théâtre aux XVI^e et XVII^e siècles.

1 h.

45.

Jeudi, à 15 heures.

Conférence de littérature française. Travaux d'élèves.

2 h.

57.

Jeudi, de 8 à 10 heures.

Salle

M. Ernest Muret, prof. ord.

Littérature française du moyen âge. — Chansons de geste et romans.

1 h. 45.

Vendredi, à 10 heures.

2 h. 47.

Histoire de la langue française. — Phonétique.

Lundi et mercredi, à 10 heures.

47.

Conférences :

Explication de la *Chanson de Roland* (éd. Bédier). 2 h.

B.P.¹.

Jeudi, à 10 et 11 heures.

Explication d'un texte espagnol ou italien, au choix des étudiants.

1 h.

Mardi, à 10 heures.

B. P.¹.

M. Alexis François, prof. ord.

Histoire de la langue française. — La formation de la langue classique.

1 h. 45.

Vendredi, à 15 heures.

Conférence. — Explication littéraire des auteurs de la licence.

1 h. 47.

Mardi, à 18 heures.

Conférence. — Explication grammaticale des auteurs de la licence.

1 h.

Samedi, à 11 heures.

Conférence. — Le travail du style et les corrections de l'abbé Prévost.

4 h.

Vendredi, à 17 heures.

B.P.¹.

M. Georges Thudichum, prof. extr.

La phonétique du français d'aujourd'hui. — L'e muet et la liaison dans la prose et dans les vers.

2 h.

Correction des accents étrangers.

Mercredi et vendredi, à 16 heures.

57.

Exercices de phonétique expérimentale.

3 h

Jeudi, de 9 heures à midi.

Inst. des Sciences de l'Education².

M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.

Littérature allemande.

L'époque romantique.

2 h.

Lundi et mardi, à 11 heures.

45.

Le drame au XIX^e siècle : De Schiller à Hauptmann.

1 h. 46.

Lundi, à 18 heures.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<i>Conférences (Deutsches Seminar) :</i>	
Schiller und Hölderlin.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P. ⁴
Meister Eckhart.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P. ⁴
 M. Louis-Frédéric Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i>	
Bernard Shaw et son œuvre.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	
Browning, « Paracelsus » (III) (ce cours se donne en anglais).	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
« Englische Prosa », « English Idyls » (Tennyson).	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	47.
 M. Charles Bally, prof. ord.	
<i>Questions choisies de linguistique générale et de stylistique.</i>	
Lundi et mardi, à 17 heures.	2 h.
Accentuation du grec ancien. Exercices de thème grec.	45.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.	2 h.
<i>Sanskrit.</i>	
Lundi, à 18 h., et vendredi, à 14 heures.	2 h.
 M. Albert Sechehaye, prof. extr.	
<i>Théorie et méthodologie de la grammaire.</i>	
Mercredi, à 17 heures.	1 h.
47.	
 M. Charles Werner, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h.
Cours spécial. — Le problème de l'âme dans la philosophie en France depuis Maine de Biran jusqu'à nos jours.	45.
Jeudi, à 11 heures.	1 h.
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Schopenhauer, <i>Die Welt als Wille und Vorstellung</i> (éd. Grisebach, Leipzig, Reclam).	45.
Samedi, de 14 à 16 heures.	2 h.
47.	

M. Henri Reverdin, prof. ord.	
<i>Philosophie générale et philosophie morale. — Cours.</i>	
— Introduction à la philosophie.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Problèmes de philosophie générale et de philosophie morale. Dissertations et discussions.	
Lundi, à 15 heures.	1 h.
 M. Frank Grandjean, prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et le mécanisme de la raison. Exposé de la logique d'Aristote et du moyen âge. Etude de la raison humaine telle qu'elle apparaît dans cette logique.	
Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h.
 M. Albert Malche, prof. ord.	
<i>L'éducation des adolescents.</i>	
Lundi et vendredi, à 18 heures.	2 h.
<i>Conférence.</i> — Le maître d'école, quelques problèmes de sociologie et d'éducation.	
Lundi, de 15 à 17 heures.	45.
<i>Didactique du français.</i> — Exercices de rédaction. Les problèmes du style.	
Vendredi, de 16 à 18 heures.	2 h.
 M. Pierre Bovet, prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i>	
Mardi, de 16 à 18 heures.	47.
<i>Conférence.</i>	
Mercredi, de 16 à 18 heures.	2 h.
 M. Edmond Rossier, prof. ord.	
<i>L'Europe et la Révolution française.</i>	
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité.	
Vendredi, à 10 heures.	1 h.
<i>Histoire diplomatique : Questions de politique contemporaine.</i>	
Samedi, à 10 heures.	47.
 M. Guglielmo Ferrero, prof. ord.	
<i>Histoire du système monarchique européen : l'aventure napoléonienne (1798-1805).</i>	
Jeudi, à 17 heures.	1 h.
 Aula.	

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

		Salle
M. Paul-E. Martin, prof. ord.		
<i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — Les institutions urbaines.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.	45.	
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Auteurs de la licence.	1 h.	
Lundi, à 17 heures.	B.P. ¹	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe à la fin du XVI ^e siècle.	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.	45.	
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs de la licence.	1 h.	
Lundi, à 16 heures.	B.P. ¹	
<i>Paléographie latine et française.</i> — Exercices pratiques.	3 h.	
Mercredi, de 8 h. à 11 heures.	Arch. d'Etat. (Salle Harvey).	
M. Charles Borgeaud, prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — L'œuvre de Calvin dans le monde, racontée par le Monument international de la Réformation à Genève.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	49.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.	
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	et Archives d'Etat (salle Harvey).	
M. William E. Rappard, prof. ord.		
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.	30.	
M. Antony Babel, prof. ord.		
<i>Histoire économique.</i> — Antiquité et Moyen âge. Les faits et les doctrines.	3 h.	
Mardi et mercredi, à 14 h. ; vendredi, à 15 heures.	46.	
<i>Conférence.</i>		
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.		
b) Karl Marx, <i>le Capital</i> , livre I.	4 h.	
Mardi, à 10 heures.	57.	
M. Waldemar Deonna, prof. ord.		
<i>Archéologie classique</i> (histoire de l'art antique). — L'art en Grèce à l'époque hellénistique (de la fin du IV ^e siècle à l'époque romaine), avec projections.	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.	

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

		Salle
M. Eugène Pittard, prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.	
<i>Conférence.</i>		
Mercredi, à 11 heures.	1 h.	
<i>Répertoire pratique.</i>		
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		
M. Antoine Velleman, prof. extraord.		
<i>Langue et littérature rhétoromanes :</i>		
Les influences étrangères en ladin.	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.	45.	
M. Serge Karcevski, chargé de cours.		
<i>León Tolstoi, sa vie, son œuvre</i> (depuis la crise).	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	45.	
<i>Interprétation d'auteurs russes.</i>		
(Jours et heures à fixer).	Institut d'études slaves ² .	
<i>Langue russe</i> (cours élémentaire).	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)	Institut d'études slaves ² .	
M. Louis Gielly, chargé de cours.		
<i>Histoire de l'art.</i> — La peinture flamande.	1 h.	
Jeudi, à 17 heures.	46.	
<i>Histoire de l'art.</i> — Exercices pratiques. Méthode.		
Analyse directe des œuvres.	1 h.	
Mardi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.	
M. Samuel Baud-Bovy, chargé de cours.		
<i>Cours pratique de grec moderne</i> (Etude par les textes de la syntaxe de la langue populaire).	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.	47.	
<i>La chanson populaire</i> (Etude grammaticale et littéraire).	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	47.	

B'évolution des sociétés antiques.

Cours par différents professeurs de la Faculté, le samedi, à 17 heures, à l'Aula (le programme détaillé sera publié à la rentrée). La finance d'inscription est la même que pour les autres cours universitaires, soit Fr. 6.— pour les étudiants et Fr. 10.— pour les

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Rue Emile Yung, 11.

auditeurs. Toute personne âgée de 18 ans accomplis peut suivre ce cours comme auditeur sans qu'aucun titre soit réclamé pour son inscription.

Cours pédagogique préparant au certificat pédagogique complémentaire à la licence.

Ce cours sera organisé si le nombre des participants est suffisant.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

	Salle	
M. Georges Thudichum, prof. extr.		
<i>Cours complet de phonétique. — Exercices d'articulation, de prononciation, de diction. — Auditions phonographiques.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	I.S.E. ¹	
M. Albert Sechehaye, prof. extr.		
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.	
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.	57.	
<i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h.	
Samedi, à 16 heures.	57.	
M. Alexis François, prof. ord.		
<i>Questions de syntaxe classique.</i>	1 h.	
Lundi, à 15 heures.	57.	
M. François Ruchon, Dr ès lettres.		
<i>Conférence de lecture analytique.</i>	1 h.	
Lundi, à 18 heures.	57.	
M. Henri de Ziegler, lic. ès lettres.		
<i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.	57.	
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.	57.	
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	57.	
M. Edmond Langenbach, lic. ès lettres.		
<i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	57.	

¹ Rue des Maratchers, 44.

	Salle	
M. Albert Roussy.		
<i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h.	
Vendredi, à 10 heures.		17.
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.		48.
M. François Bouchardy, lic. ès lettres.		
<i>Mœurs et institutions de la France. — Questions choisies.</i>	1 h.	
Samedi, à 15 heures.		57.
M. Charles A. Burky, prof. ord.		
<i>Géographie humaine des pays de langue française. — I. La France (suite); provinces et pays.</i>	1 h.	
Dix conférences, à raison d'une par semaine, données au début du semestre.		
Mercredi, à 15 heures.		57.
M. Louis Zbinden, lic. ès lettres.		
<i>Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.		
Lundi, de 16 à 18 heures.		2 h.
		E.B.J. ¹
M. Jean Piaget, prof. extr.		
<i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i>	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		I.S.E. ²

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

I. Cours moyen : Phonétique 3 h. Vocabulaire pratique 5 h. Exercices oraux 5 h. Grammaire et exercices écrits 5 h.
II. Cours supérieur : Lecture expliquée 3 h. Grammaire 3 h. Composition 3 h. Traduction 3 h. Conversation 3 h. Phonétique et récitation 3 h.
(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé au Secrétariat de l'Université).

¹ Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

² Institut des Sciences de l'Education, rue des Maratchers, 44.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle	
M. Charles Baudouin, Dr ès lettres. <i>Psychanalyse de l'art : Victor Hugo.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Vaclav Cerny, Dr phil. <i>Vrchlicky et l'Occident.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
<i>Explication d'auteurs tchèques.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h.	
<i>Cours élémentaire de langue tchèque.</i> Samedi, à 18 heures.	Institut d'études slaves. 1 h.	
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. I.</i>	2 h. 58. 47.	
Lundi, à 15 heures. Mardi, à 17 heures.		
M. Edouard Cros, Dr en philosophie. <i>Histoire de la Pologne (le moyen âge).</i>	1 h. 47.	
Jeudi, à 16 heures.		
<i>Conférence.</i> — Les documents diplomatiques relatifs aux partages de la Pologne. Ch. Lutostanski, «Les partages de la Pologne et la lutte pour l'indépendance». Lausanne-Paris, Payot et Cie, 1918.	1 h. 50.	
Lundi, à 18 heures.		
<i>Mickiewicz et la génération romantique polonaise.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h. 47.	
<i>Interprétation d'auteurs polonais :</i> A. Szymanski, Szkice.	1 h. 49.	
Jeudi, à 15 heures.		
<i>Le polonais moderne :</i> La syntaxe.	1 h. 47.	
Lundi, à 17 heures.		
M. Georges Cuendet, Dr ès lettres. <i>Grammaire comparée de l'iranien.</i> — Explication d'inscriptions en vieux-perse.	1 h. 47.	
Vendredi, à 15 heures.		
M. Otto Hassler, Dr phil.	1 h. B.P. ¹	
<i>Thème allemand.</i> Mardi, à 16 heures.		
<i>Lecture d'auteurs allemands pour la licence.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. B.P. ¹	
<i>Cours pratique de langue allemande.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. 49.	

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Emmanuel Isnard. <i>Histoire de la littérature sur textes.</i>	1 h. 47.
Jeudi, à 10 heures.	
<i>Explication de textes des XIX^e et XX^e siècles.</i>	1 h. 45.
Mercredi, à 10 heures.	
Mme Anna Kamensky, Dr ès lettres. <i>Introduction à l'étude comparée des religions.</i> — Histoire, philosophie, science des religions, expérience religieuse.	1 h. 45.
Jeudi, à 10 heures.	
<i>Le Védisme et la Bhagavad-Gita.</i> — L'Inde védique et l'Inde classique. Le Mahabharata. Le Bhagavad-Gita.	1 h. 47.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>La philosophie de la beauté.</i> — Les bases de l'esthétique.	1 h. 48.
Jeudi, à 11 heures.	
Mlle Pauline Long, Dr ès lettres. <i>Les compositeurs d'opéra au XVIII^e siècle.</i>	1 h. 57.
Mercredi, à 17 heures.	
M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i>	3 h. 47. 17.
Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes.	
Lundi et mercredi, à 16 heures.	
Vendredi, à 16 heures.	
M. Antoine Velleman, prof. extraord. à la Faculté. <i>Cours pratique de langue anglaise:</i>	1 h. 46.
<i>Division inférieure :</i> History of England during the Tudor period (David Morris's History of England, new impression, London 1930).	
Jeudi, à 15 heures.	
<i>Division supérieure :</i> Selected Chapters from «The Life of Henry George», by his son Henry George jr. New-York, Doubleday Page & Co., 1905.	1 h. 45.
Jeudi, à 14 heures.	
M. Léon Walther, Dr en philosophie. <i>La psychologie du travail industriel.</i>	1 h. 45.
Samedi, à 14 heures.	

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^e Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Puissent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue françaises, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI^e siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et de rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privadocents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1933 auront lieu de juillet à octobre. Le programme comprendra :

1^e *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ;

diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2^e Cours élémentaire de français moderne.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

PLANS D'ÉTUDES

Les étudiants qui ont l'intention de se présenter aux examens de licence établissent eux-mêmes leur plan d'études en tenant compte des branches figurant aux programmes des différents examens.

Pour la licence ès lettres, qui se passe en deux étapes, la première étant commune à toutes les licences et la seconde seulement spécialisée (*lettres classiques, lettres modernes, histoire et philosophie*), ils devront commencer par suivre les cours et conférences traitant les matières du premier examen; mais, dès la seconde année au moins, il leur est conseillé de se préparer en vue de la seconde partie spécialisée en faisant aussi porter leur effort sur les matières comprises dans le second examen. Les mêmes remarques s'appliquent également à la licence ès sciences morales.

Les remarques ci-dessus restant fatalement imprécises, MM. les étudiants et M^{mes} les étudiantes qui auraient des hésitations dans l'établissement de leur plan d'études sont expressément invités à s'adresser à M. le Doyen, qui est à leur entière disposition pour les guider dans cette opération.

La fréquentation de l'*Ecole pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

* * *

Pour le Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne et le Certificat d'études françaises, délivré par le Séminaire de français moderne, demander le programme spécial au Secrétariat de l'Université.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'EDUCATION¹

(Institut J. J. Rousseau)

Directeur : M. le professeur Pierre BOVET.

DIRECTEUR ADJOINT : M. le professeur JEAN PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université, voir le programme complet de l'Institut).

M. Jean Piaget, prof. extr.

Psychologie de l'enfant.

Le jugement moral chez l'enfant. 1 h.
Mardi, à 9 heures.

La représentation du monde chez l'enfant. 1 h.
Vendredi, à 14 heures (dix leçons).

Conférence : Discussions d'enquêtes. Avec la collaboration de M. Richard MEILI, Dr phil., chef des travaux, et M. A. REY, assistant. 1 h.
Mardi, à 10 heures.

M. Meili et M. Rey, chargés de cours à l'Institut.
Technique psychologique. 2 h.
Mercredi, à 9 et à 10 heures.

M. Richard Meili, Dr phil., chargé de cours à l'Institut.

Conférence sur l'intelligence, d'après les théories de W. Köhler. 1 h.
Vendredi, à 16 heures.

¹ Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Education a été rattaché à la Faculté des Lettres le 6 avril 1929. Il a son siège rue des Maraîchers, 44.

- M. André Rey**, chargé de cours à l’Institut.
Introduction à la psychologie. 1 h.
Mercredi, à 8 heures.
- M. Pedro Rossello**, chargé de cours à l’Institut.
Bibliographie pédagogique. 1 h.
Vendredi, à 8 heures.
- M. Jean-Louis Claparède**, lic. en sociologie,
chargé de cours à l’Institut
Documentation pédagogique. 1 h.
Jeudi, à 16 heures.
- M. Robert Dottrens**, Dr en sociol., chargé de
cours à l’Institut.
Didactique générale. — L’Ecole primaire. 4 h.
Mardi, à 15 heures.
- M. Henri Brantmay**, Dr méd., chargé de cours
à l’Institut.
Maladies des enfants et Hygiène mentale. 1 h.
Jeudi, à 11 heures.
- M. Léon Weber-Bauler**, Dr méd., chargé de
cours à l’Institut.
Eléments d’anatomie et de physiologie. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.
- M. Léon Walther**, Dr en philosophie, chargé de
cours à l’Institut.
Orientation professionnelle. — Etude de tests. 2 h.
Lundi, à 9 et à 10 heures.
Interprétation des examens. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.
- M^{es} Mina Audemars et Louise Lafendel**,
chargées de cours à l’Institut.
L’éducation des petits. 2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.
- M^{lle} Alice Descoedres**, chargée de cours à l’Institut.
L’éducation des enfants anormaux. 1 h.
Lundi, à 16 heures.
- Pour les *Répétitoires, Stages, Consultations et Cours et exercices pratiques* réservés aux élèves réguliers, s’adresser au Directeur.
Les *Cours réservés aux stagiaires de l’enseignement primaire genevois* sont groupés en un programme spécial.
Pour le programme, les plans d’études et les inscriptions, s’adresser à l’Institut des Sciences de l’Education, rue des Maraîchers, 44.

A. E. == Archives d'Etat.

B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. J. F. == Ecole primaire du Bd James-Fazy.

L.A. == Laboratoire d'Anthropologie.

I.S.E. == Institut des Sciences de l'Education.

M.A.H. == Musée d'Art et d'Histoire.

S. F. == Séminaire de français moderne.

I.E.S. == Institut d'Etudes slaves.

FACULTÉ DES LETTRES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47	Oltramare	45	V. Martin	47	Thibaudet	57	V. Martin	47		
9 à 10	V. Martin	47	Oltramare	45	Oltramare	45	Thibaudet	57	V. Martin Bohnenblust	47	Oltramare	45
10 à 11	Muret	47	V. Martin Muret	47 B.P.	Muret	47	Muret Baud-Bovy	B.P.	Muret Bohnenblust	45	Oltramare	46
			Babel	57	Isnard	45	Isnard Kamensky	47	Rossier Roussy (S.F.)	47	Rossier	45
11 à 12	Bohnenblust Borgeaud	45 49	Bohnenblust Borgeaud	45 49	Choisy Pittard	47	Muret Werner Baud-Bovy	B.P. 45 47	Bohnenblust Rossier	B.P. 47	François Bally	B.P. 47
			Babel	46	Babel	46	Kamensky	48	Zbinden (S.F.)	57	Rossier	45

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15			Gielly	M.A.H.			Velleman	45	Bally Piaget (S.F.)	47 I.S.E.		
15 à 16	H. Reverdin Malche François (S.F.) Courtois	47 I.S.E. 57 58	H. Reverdin P. E. Martin Sechehaye (S.F.)	46 45 57	V. Martin P. E. Martin Burky (S.F.)	46 45 57	Thibaudet	45	Cuendet Babel Cros	47 46 45	Werner Bouchardy (S.F.)	47 57
16 à 17	Werner Malche P. E. Martin Zbinden (S.F.) Roget	45 I.S.E. B.P. E.J.F. 47	Bally de Ziegler (S.F.) Hassler	47 57	Thudichum Werner Roussy (S.F.) Borgeaud	57 45 48 49			Thudichum Borgeaud 50 et Arch.	57 Borgeaud		Sechehaye (S.F.)
17 à 18	Bally P. E. Martin Deonna Zbinden (S.F.) Cros Hassler	45 B.P. 46 E.J.F. 47 49	Bally de Ziegler (S.F.) Bovet	45 57 58	Oltramare Sechehaye Rappard Bovet I.S.E. Thudichum (S.F.) I.S.E.	B.P. 47 30 I.S.E. 45	Ferrero Borgeaud 50 et Arch. Velleman Gielly	Aula Malche 45	Choisy Malche Deonna Thudichum (S.F.) I.S.E. Français	45 47 46 I.S.E. B.P.		
18 à 19	Bohnenblust Bally Malche Pittard Ruchon (S.F.) Cros	46 47 45 30 57 50	François Grandjean Courtois (S.F.) Pittard	47 48 57 30	Oltramare Karcevski Langenbach (S.F.) Cerny I.E.S. Kamensky	B.P. 45 57 17 47	Thibaudet	Aula	Thibaudet Grandjean Malche	Aula 48 45		
											Cerny	I.E.S.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

M. Guillaume-Léonce Duprat, prof. ord.	Salle
<i>Sociologie.</i> — Les structures sociales : l'art et le langage.	2 h. 48.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	
<i>Economie sociale.</i> — Les structures sociales et l'organisation du travail.	2 h. 30.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	
<i>Conférence.</i> — Discussion des cours de sociologie, économie sociale, systèmes politiques. Technique du journalisme.	2 h. 46.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	
M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Economie politique générale.</i> — La production et la circulation.	4 h. 48.
Lundi, à 18 heures.	
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h. 30.
Jeudi, à 17 heures.	
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Les facteurs commerciaux et les facteurs financiers internationaux de la crise économique actuelle.	1 h. 48.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Régies directes, régies autonomes, entreprises mixtes.	2 h. 46.
Samedi, à 16 et à 17 heures.	48.
M. William-E. Rappard, prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h. 46.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h. 30.
Mercredi, à 17 heures.	
M. Antony Babel, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Antiquité et Moyen âge. Les faits et les doctrines.	3 h. 46.
Mardi et mercredi, à 11 h. ; vendredi, à 15 heures.	

	Salle
<i>Conférence.</i>	1 h.
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) Karl Marx, le <i>Capital</i> , livre I.	
Mardi, à 10 heures.	57.
 M. Charles A. Burky, prof. ord.	
<i>Géographie humaine.</i>	
<i>Théorie.</i> — I. Le milieu.	1 h.
Mardi, à 16 heures.	46.
<i>Application.</i> — Les problèmes de l'Europe.	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — L'évolution du monde (et introduction aux travaux du Centre d'études de l'Europe centrale.)	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Méthode et travaux en relation avec les cours.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	58.
<i>Direction d'études géographiques.</i> — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	Sémin. de Géographie ¹ .
(Voir aussi, p. 26 : <i>Séminaire de français moderne.</i>)	
 M. Liebmann Hersch, prof. ord.	
<i>Statistique générale.</i> — Aperçu historique ; prémisses théoriques ; méthodes d'observation ; principes d'analyse ; représentation graphique.	
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	2 h.
	46
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyse de documents et d'ouvrages statistiques ; discussions et compléments du cours.	
Mercredi, à 18 heures.	1 h.
	46.
<i>Statistique spéciale.</i> — Statistique des prix et nombres indices.	
Jeudi, à 17 et à 18 heures.	2 h.
	Sémin. de statistique ² .
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	
Vendredi, à 18 heures.	1 h.
	Sémin. de statistique ² .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.)	

¹ Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.
² Rue de Candolle, 19.

	Salle
 M. Claudius-Pierre Terrier, prof. ord.	
<i>Economie commerciale.</i> — Organisation et gestion commerciales des entreprises.	4 h.
Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 heures.	
<i>Conférence.</i> — La formation des prix dans quelques branches du commerce suisse. Analyse et discussion.	2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.	
	Bibl. Faculté S.E.S. ¹
<i>Exercices de comptabilité.</i>	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	
<i>Calculs commerciaux.</i>	30.
Mardi, à 14 et à 15 heures.	
 M. Edouard Folliet, prof. ord.	
<i>Comptabilité.</i> — Historique. Prescriptions légales. Etude des comptes. Différentes méthodes de comptabilité.	3 h.
Mardi, à 8 et 9 h. ; mercredi, à 8 heures.	
<i>Vérification.</i> — Etude, classification et recherche des erreurs et des fraudes en comptabilité.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux au point de vue comptable et juridique.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	
 M. Edmond Pittard, prof. extr.	
<i>Droit commercial.</i> — Droit des sociétés.	2 h.
Mercredi, à 10 h., et vendredi, à 8 heures.	

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

 M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	
 M. Eugène Pittard, prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	20.
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	
<i>Morphologie comparative : les races et les milieux.</i>	30.

¹ Rue de Candolle, 19.

	Salle	
— Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. — Principes d'eugénique : La lutte contre les hérédités déficientes.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	30.	
M. Edouard Claparède, prof. ord. <i>Psychologie expérimentale. — L'intelligence.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 11 heures.	30.	
M. Albert Thibaudet, prof. ord. <i>Lamartine.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula	
<i>Le théâtre aux XVI^e et XVII^e siècles.</i>	4 h.	
Jeudi, à 15 heures.	45.	
M. Charles Werner, prof. ord. <i>Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.</i>	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.	
M. Henri Reverdin, prof. ord. <i>Philosophie générale et philosophie morale. — Cours.</i>	1 h.	
— Introduction à la philosophie.	46.	
Mardi, à 15 heures.		
M. Frank Grandjean, prof. ord. <i>Théorie de la connaissance. — La logique formelle et le mécanisme de la raison. Exposé de la logique d'Aristote et du moyen âge. Etude de la raison humaine telle qu'elle apparaît dans cette logique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 18 heures.	48.	
M. Albert Malche, prof. ord. <i>L'éducation des adolescents.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 18 heures.	45.	
<i>Conférence. — Le maître d'école, quelques problèmes de sociologie et d'éducation.</i>	2 h.	
Lundi, de 15 à 17 heures.	I.S.E. ¹	
<i>Didactique du français. — Exercices de rédaction. Les problèmes du style.</i>	2 h.	
Vendredi, de 16 à 18 heures.	47.	

	Salle	
M. Pierre Bovet, prof. ord. <i>Science de l'éducation.</i>	2 h.	
Mardi, de 16 à 18 heures.	58.	
<i>Conférence.</i>	2 h.	
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. ¹	
M. Edmond Rossier, prof. ord. <i>L'Europe et la Révolution française.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.	
M. Paul-E. Martin, prof. ord. <i>Histoire du moyen âge et institutions. — Les institutions urbaines.</i>	1 h.	
Mardi, à 15 heures.	45.	
<i>Histoire moderne. — L'Europe à la fin du XVI^e siècle.</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.	45.	
M. Charles Borgeaud, prof. ord. <i>Histoire nationale. — L'œuvre de Calvin dans le monde, racontée par le Monument international de la Réformation à Genève.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	49.	
M. Waldemar Deonna, prof. ord. <i>Archéologie classique (histoire de l'art antique). — L'art en Grèce à l'époque hellénistique (de la fin du IV^e siècle à l'époque romaine) (avec projections).</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.	
M. Georges Werner, prof. ord. <i>Droit public général. — Théorie générale de l'Etat. Droits individuels.</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 10 heures.	49.	
<i>Droit public suisse. — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	48.	
M. Georges Scelle, prof. ord. <i>Introduction à l'étude du droit.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.	
M. Georges Sauser-Hall, prof. ord. <i>Législation civile comparée.</i>	2 h.	
Partie générale.	17.	
Lundi et mardi, à 10 heures.		

¹ Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraîchers, 44.

M. le Dr Hector Cristiani , prof. ord.	
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.
Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures.	Inst. d'hygiène et de bactériologie ¹ .
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Le christianisme aux XVII^e et XVIII^e siècles.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	28.
M. Auguste Gampert , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	28.
M. Georges Berguer , prof. ord.	
<i>Histoire des religions</i> (cours de 1 ^{re} année). — Prolé- gomènes; l'animisme, les tabous, le totémisme.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire des religions</i> . — Les religions de l'Inde (vé- disme, brahmanisme, bouddhisme).	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	28.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Joseph Bonnet , Dr sc. comm.	
<i>Opérations et organisation de banque.</i>	1 h.
Samedi, à 14 heures.	17.
M. Eugène Dérobert , Dr ès sc. écon.	
<i>Les structures sociales et les institutions économiques.</i>	1 h.
Samedi, à 14 heures.	46.
M. Robert Dottrens , Dr en sociologie.	
<i>L'organisation scolaire et le milieu social.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	Inst. des Sc. de l'Educ.
Mme Jeanne Duprat , Dr en sociologie.	
<i>Les structures sociales et les systèmes politiques.</i> Répé- titoire de sociologie et économie sociale.	1 h.
Samedi, à 14 heures.	46.
M. Michel-A. Heilperin , Dr ès sc. écon.	
<i>Principes de théorie monétaire.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	49.
<i>Problèmes monétaires et bancaires actuels.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.

¹ Quai d'Arve.

M. Oskar Klug , Dr rer. pol.	
* <i>Politique économique</i> . — Politique agraire, politique industrielle, politique commerciale.	2 h.
Lundi, à 14 et à 15 heures.	46.
* <i>Conférence</i> . — Problèmes économiques actuels.	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	30.
M. László Ledermann , Dr ès sc. écon.	
<i>L'œuvre économique de la Société des Nations.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	47.
<i>Les doctrines socialistes au XVIII^e siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	47.
M. Jean-Philippe Lugrin , Dr ès sc.	
<i>Organisation rationnelle des entreprises.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	17.
M. Antoine Pagès .	
<i>Langue espagnole</i> . — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	48.
Mme Louise Sommer , Dr phil.	
<i>Introduction à la méthode des travaux scientifiques en sciences économiques.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 14 heures.	48.
M. Henri Tanner , Dr ès sc.	
<i>La publicité</i> . — Les faits expérimentaux. Les principes psychologiques. La théorie publicitaire dans ses rapports avec la technique de la vente.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	47.
M. Robert Tremelloni , Dr ès sc. éc.	
<i>Le chômage technologique.</i>	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	S.E.S. ¹
M. Antoine Velleman , prof. extraord. à la Faculté des Lettres.	
<i>Cours pratique de langue anglaise</i> :	
<i>Division inférieure</i> : History of England during the Tudor period (David Morris's History of England, new impression, London, 1930).	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	46.
<i>Division supérieure</i> : Selected Chapters from «The Life of Henry George», by his son Henry Georg jr., New-York, Doubleday Page & Co., 1905.	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	45.
* Cours donné en allemand.	
¹ Bibliothèque de la Faculté des Sciences économiques et sociales, rue de Candolle, 19.	

M. Hans Wagner, Dr en sociologie.

* *Sociologie économique spéciale.* — Lecture d'un ouvrage de Spann (Tote und lebendige Wissenschaft, 3^{me} édition, Fischer, Iena). 1 h.
(Jour et heure à fixer.)

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réale, technique et pédagogique du Collège de Genève⁴ ou du certificat de capacité des sections réale et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

* Cours donné en allemand.

⁴ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A.) Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences sociales.

MENTION A (Licence générale).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique⁴. — Histoire des religions.

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

3^{me} année. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} année. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique⁴. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3^{me} année. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} année. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique

⁴ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres.

Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

tique générale. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} année. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} et 3^{me} années. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

Licence ès sciences économiques.

Plan conforme aux programmes d'examens.

Licence en sociologie.

MENTION A

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} année. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'examens.

Licence ès sciences politiques.

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des insti-

¹ Voir note page 44.

tutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} année. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

Licence ès sciences commerciales.

MENTION A (Economie privée : ^{a)} Commerce et industrie, ^{b)} Finances privées.)

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Finances publiques.

En outre, au choix du candidat : Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)⁴. — Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

3^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite⁴.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Economie publique. — Hygiène

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 44.

publique. — Droit constitutionnel comparé. — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)². — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit public

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 44.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 36).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique).

PLANS D'ÉTUDES

Diplôme de Hautes études commerciales.

MENTION A (Economie privée).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

³ Voir note, page 44.

humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

S.E.S. — Bibliothèque de la Faculté des Sciences Economiques et sociales, rue de Candolle, 19.

I. S. E. — Institut des Sciences de l'Education.
S.St. — Séminaire de statistique, rue de Candolle, 19.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	46	Edm. Pittard	46	Rappard	46
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Terrier	46	Terrier	46	Terrier	F.S.E.S.
	Fehr	20					Fehr	20			Heilperin	46
	Scelle	49	Scelle	49	Scelle	49						
	Choisy	28	Berguer	28					Choisy	28		
10 à 11	G. Duprat	46	Babel	57	Edm. Pittard	46	Terrier	46	Terrier	46	Terrier	F.S.E.S.
	G. Werner	49	G. Werner	49			Fehr	20				
	Scelle	48	Scelle	48	Scelle	48						
	Sauser-Hall	17	Sauser-Hall	17								
			Berguer	29								
11 à 12	G. Duprat	46	Babel	46	Babel	46	Hersch	46	Hersch	46		
			Claparède	30	Claparède	30			Rossier	45	Rossier	45
	G. Werner	48	G. Werner	48	G. Werner	48					J. Duprat	46

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier	30	Terrier	30	Ledermann	47	Velleman	45	Klug	30	Bonnet	47
	Klug	46	Dottrens	I.S.E.			Heilperin	49				
	Sommer	48	Sommer	48					Gampert	28	Derobert	46
15 à 16	Terrier	30	Burky	Sém. Géogr.	Ledermann	47	Velleman	46	Babel	46	Milhaud	30
	Malche	I.S.E.	Terrier	30			Thibaudet	45	Klug	30		
	Klug	46	H. Reverdin	46			Cristiani	I.H.				
16 à 17			P. E. Martin	45	P. E. Martin	45			Berguer	28		
	G. Duprat	30	Burky	46	Burky	46			G. Duprat	48	Milhaud	48
	Ch. Werner	45			Ch. Werner	45			Ch. Werner	45		
	Malche	I.S.E.	Bovet	58	Bovet	I.S.E.			Malche	47		
	Cristiani	I.H.			Borgeaud	49	Cristiani	I.H.	Borgeaud	49		
							Tremelloni	F.S.E.S.	Cristiani	I.H.		
17 à 18	G. Duprat	30			Rappard	30	Milhaud	30	G. Duprat	48	Milhaud	48
			Burky	46	Burky	46	Hersch	S.St.	Malche	47		
	Deonna	46	Bovet	58	Bovet	I.S.E.			Deonna	46		
18 à 19	Milhaud	48	Burky	58	Milhaud	48	Milhaud	30	Milhaud	30		
	Eug. Pittard	30	Eug. Pittard	30	Hersch	46	Hersch	S.St.	Hersch	S. Stat.		
			Grandjean	48	Eug. Pittard	30	Thibaudet	Aula	Tanner	47		
	Malche	45					Lugrin	17	Thibaudet	Aula	Grandjean	48
									Malche	45		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul Logoz, Doyen.

Salle

M. Charles Borgeaud, prof. ord.

Droit constitutionnel comparé. — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique. 2 h. 49.
Lundi et mardi, à 11 heures.

Histoire nationale. — L'œuvre de Calvin dans le monde, racontée par le Monument international de la Réformation à Genève. 2 h. 49.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.

Conférence. — Travaux de séminaire. 2 h. 50.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.

et Archives d'Etat (salle Harvey)

M. Paul Logoz, prof. ord.

Procédure civile (y compris l'organisation judiciaire). 5 h. 48.
Lundi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 10 et à 11 h. 48.
Conférence (travaux personnels des étudiants). 1 h. 48.
Lundi, à 9 heures.

M. Georges Werner, prof. ord.

Droit public général. — Théorie générale de l'Etat. 2 h. 49.
Droits individuels.

Lundi et mardi, à 10 heures. 49.

Droit public suisse. — Principes généraux. Organisation des pouvoirs publics. 3 h. 48.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures,

Conférence de droit public suisse. 1 h. 50.
Mercredi, à 10 heures.

M. Hugo de Claparède, prof. hon.

* *Histoire et système du droit privé germanique.* 4 h. 47.
Lundi et vendredi, à 14 et à 15 heures.

Sources et évolution du droit germanique jusqu'au droit moderne. 4 h. 47.
Mardi, à 14 heures.

* *Code civil allemand.* — Livre II (Obligations). 4 h. 47.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Albert Richard, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Théorie générale des obligations.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	17.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<i>Séminaire.</i> — Travaux personnels des candidats à la licence.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
M. Georges Scelle, prof. ord.	
<i>Introduction à l'étude du droit.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
M. Erich-Hans Kaden, prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — Les sources. Les personnes.	
Droits réels. Les obligations.	6 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain</i> (destinée aux étudiants de 1 ^{re} année).	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre III : Droits réels.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	50.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	48.
M. Georges Sauser-Hall, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> (Droit des personnes et de la famille).	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et samedi, à 9 heures.	48.
<i>Séminaire de droit civil suisse.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	50.
<i>Législation civile comparée.</i>	2 h.
Partie générale.	
Lundi et mardi, à 10 heures.	17.
M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Economie politique générale.</i> — La production et la circulation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	30.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. William-E. Rappard, prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Société des Nations.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. François Naville, prof. extr.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> —	
Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de méd. légale ¹ .
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
M. Edmond Pittard, prof. extr.	
<i>Droit commercial.</i> — Assurances privées.	2 h.
Mardi, à 8 h., et vendredi, à 9 heures.	48.
<i>Propriété industrielle.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	17.
M. Paul Carry, prof. extr.	
<i>Les sociétés de capitaux.</i> — Sociétés anonymes, coopératives, à responsabilité limitée.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>La poursuite pour dettes et la faillite.</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	49.
M. Wolfgang Liebeskind, chargé de cours.	
<i>Histoire du droit germanique et suisse : Droit public.</i>	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	49.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre Ier : Partie générale.	4 h.
Mercredi et jeudi, à 15 et à 16 heures.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre IV : Droit de la famille.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	50.

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Louis Hamburger , chargé de cours.	
* <i>Droit commercial allemand.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	50.
<i>Législation allemande du travail.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 14 heures.	50.
<i>Séminaire de législation du travail internationale et comparée</i> ; travaux personnels des étudiants.	1 h.
Mercredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	49.

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

<i>Droit civil.</i> — M. le professeur Albert RICHARD.	
<i>Droit commercial.</i> — M. le professeur Edmond PITTARD.	
<i>Droit pénal.</i> — M. le professeur Paul LOGOZ.	
<i>Droit public.</i> — M. le professeur Georges WERNER.	
<i>Législation civile comparée.</i> — M. le professeur Georges SAUSER-HALL.	
<i>Droit international public.</i> — M. le professeur Georges SCELLE.	

Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Nathan Feinberg , Dr en droit.	
<i>La Cour permanente de Justice internationale.</i>	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	48.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Introduction à la théorie générale du droit.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	49.
M. Paul Guggenheim , prof. adjoint à l'Institut univers. de hautes études internat.	
<i>Principes de droit fiscal.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 14 heures.	45.
M. Hans Morgenthau , Dr en droit.	
<i>Les théories de l'Etat dans l'antiquité.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	46.
* <i>Notions fondamentales du droit public allemand.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	49.
M. Fernando Pereira da Silva , Dr en droit.	
<i>Principes de droit pénal international.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	46.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Maurice Roulet , Dr en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	47.
M. Schatzmann, Paul-Emile , Dr en droit.	
<i>La propriété littéraire et artistique.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	49.
M. Jude Suss , Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	48.
M. Walter Yung , Dr en droit.	
<i>Principes généraux du droit civil français.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	47.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Puissent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnasies d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

PLAN D'ÉTUDES

Licence en Droit.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.

*1^{re} année*¹. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (droits réels, partie spéciale des obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (partie générale des obligations, personnes et famille, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés sans personnalité et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial (Les Sociétés, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). — Droit commercial (Droit de change et transports). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et, à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Logoz	48	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49	Liebeskind	49
			Pittard	48	Pittard	17	Rappard	46	Carry	48	Rappard	46
			Kaden	50	Carry	48	Carry	48	Kaden	50	Carry	48
9 à 10	Scelle	49	Scelle	49	Scelle	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49
	Logoz	48	Richard	17	Richard	17	Richard	17	Richard	17	Richard	17
			Sauser-Hall	48	Sauser-Hall	48	Sauser-Hall	48	Pittard	48	Sauser-Hall	48
	Hamburger	50	Hamburger	50	Hamburger	50	Liebeskind	50	Liebeskind	50	Liebeskind	50
10 à 11	Werner	49	Werner	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49
	Scelle	48	Scelle	48	Scelle	48	Naville	I.M.L.	Logoz	48	Logoz	48
	Sauser-Hall	17	Sauser-Hall	17	Werner	50						
11 à 12	Borgeaud	49	Borgeaud	49	Werner	48			Logoz	48	Logoz	48
	Werner	48	Werner	48	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17
14 à 15	Carry	49					Hamburger	50	Richard	48		
	de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17	Pereira da Silva	46	de Claparède	17		
	Guggenheim	45	Guggenheim	45	Hamburger	49			Hamburger	50		
15 à 16	Sauser-Hall	50	Kaden	48	Liebeskind	17	Liebeskind	17	Richard	48	Milhaud	30
	de Claparède	17	Grodensky	49	Hamburger	49			de Claparède	17		
16 à 17	Suss	48	Kaden	48	Borgeaud	49	Borgeaud	50 et Arch.	Borgeaud	49		
					Liebeskind	17	Liebeskind	17	Morgenthau	46		
							Feinberg	48				
17 à 18	Suss	48	Yung	17	Rappard	30	Milhaud	30	Roulet	17		
							Borgeaud	50 et Arch.	Schazmann	49		
18 à 19	Milhaud	48	Morgenthau	49	Morgenthau	49	Milhaud	30	Milhaud	30		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr Jean-Amédée Weber, prof. ord.

Anatomie normale et organogénie. — Système nerveux central et périphérique. Organes des sens.
Résumé de splanchnologie.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 9 à 11 heures. Aula Ec. Méd.

Exercices pratiques de dissection : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 9 à 11 heures.
Ec. Méd. Salle de dissect.

Un *rédemptoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures. Aula Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord.

Histologie normale. — 1^{re} partie : tissus et systèmes. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale. 2 h.
[A lieu au semestre d'été].

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie. Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie. [A lieu au semestre d'été.]

Eventuellement il sera organisé un *rédemptoire facultatif* sur des questions d'*histologie*.
[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adresser au professeur.] Ec. Méd.

M. le Dr Frédéric Battelli, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h. ; mercredi, de 16 à 18 heures.

Chimie physiologique. 2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.

Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique. Ec. Méd.
Mardi, à 9 heures, et jeudi, à 14 heures.
Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.

Jeudi, à 16 heures. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr Max Askanazy, prof. ord. 4 h.
Pathologie générale. Inst. path.
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.

Cours d'autopsies et de démonstrations. 2 h.
a) Cours de démonstrations. Inst. path.
Lundi et jeudi, à 14 heures.

b) Autopsies pour tous les élèves. 2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

c) Autopsies pour groupes de 3 élèves. Inst. path.
(Sur convocation.)

d) Conférences sur des chapitres choisis d'*anatomie pathologique*. Inst. path.

Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx. 2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr Maurice Roch, prof. ord. 7 h. $\frac{1}{2}$ h.
Clinique médicale. Hôp. cant.
Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30.

Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.
Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation. 2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr Ernest Kummer, prof. ord. 7 $\frac{1}{2}$ h.
Clinique chirurgicale. Hôp. cant.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi.

Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine. Hôp. cant.
Tous les jours [S'adresser au professeur].

Travaux pratiques. — Anesthésie, antisepsie. — Ban-

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse. ² Hôpital cantonal.

dages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie.	Hôp. cant.
[S'adresser au professeur.]	
<i>Travaux de laboratoire.</i>	Hôp. cant.
Tous les jours [S'adresser au professeur].	
M. le Dr René Koenig, prof. ord.	
<i>Clinique gynécologique et obstétricale.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 h.	Maternité.
<i>Eléments d'obstétrique.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Maternité.
<i>Laboratoire pour recherches.</i>	Maternité.
Tous les jours.	
M. le Dr Pierre Gautier, prof. ord.	
<i>Clinique infantile</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 16 heures.	Clin. infant. ¹
M. X.	
<i>Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.</i>	4 h.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures.	Clin. ophtalm. ²
<i>Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves</i>	
dont la scolarité est terminée.	
Lundi, mercredi, vendredi et samedi.	Clin. ophtalm.
M. le Dr Charles Ladame, prof. ord.	
<i>Clinique des maladies mentales.</i>	2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures.	Asile de Bel-Air ³ .
M. le Dr Charles Du Bois, prof. ord.	
<i>Clinique dermato-vénérologique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Bernard Wiki, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique expérimentale (Pharmacologie).</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 17 heures.	Ec. Méd.
<i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Ec. Méd.

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

<i>Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances (Cours théorique).</i>	
[A lieu au semestre d'été.]	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur].	Ec. Méd.
M. le Dr Georges Bickel, prof. ord.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures.	Policlinique.
<i>Stage de policlinique médicale.</i>	
Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 heures, deux semaines consécutives.	Policlinique.
<i>Clinique propédeutique.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Jean-Alfred Veyrassat, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
<i>Chirurgie générale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 18 heures.	Policlinique.
<i>Répertoire de chirurgie opératoire.</i>	2 h.
Jeudi, de 16 à 18 heures.	Ec. Méd.
M. le Dr Raoul de Seigneux, prof. ord.	
<i>Cours pratique d'opérations obstétricales (1^{re} partie).</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Maternité (Amphith.)
<i>Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin.</i>	2 h.
Mardi, à 16 h.; vendredi, à 15 heures.	Policl. obst. et gyn., s. 26 ⁴ .
Pour les participants à ce cours : Sutures de déchirures périnéales (sur convocation).	5 h.
<i>Policlinique gynécologique et obstétricale.</i>	
<i>Stage d'un mois,</i> limité à 2 participants par mois.	
	Policl. obstétr. et gynéc.
M. le Dr Zareh Chéridjian, prof. extr.	
<i>Oto-rhino-laryngologie.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 18 heures.	Policl. oto-rhino-laryngologique.
M. le Dr François Naville, prof. extr.	
<i>Médecine légale.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	2 h.
Mardi et vendredi, à 14 heures.	Institut de méd. légale ² .

¹ Maternité.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves ; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.

Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

M. le Dr Charles Julliard, prof. extr.

Chirurgie des accidents et médecine d'assurance. 2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures. Clin. chir. Hôp. cant.

M. le Dr Hector Cristiani, prof. ord.

Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h
Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,
à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.

Bactériologie [A lieu pendant le semestre d'été].

Cours pratique de bactériologie.

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr René Gilbert, chargé de cours.

Radiologie générale. — Applications au radiodiagnostic. 2 h.
Mercredi, à 14 et à 15 heures. Institut central de Radiologie.

Stage de radiologie clinique pour médecins ou étudiants ayant terminé leur scolarité.

Tous les jours (nombre limité). S'adresser au professeur.
Institut central de Radiologie.

M. le Dr Pierre Besse, chargé de cours.

Physiothérapie. — Cours théorique et présentations. 1 h.
Jeudi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr Nicolas Betchov, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr Fernand Chatillon, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Répétitoire et cours théorique d'obstétrique et de gynécologie. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Maternité.

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr Roger Fischer, privat-docent de biologie médicale.

Physicochimie et médecine. Chapitres choisis. 1 h.
Jeudi, à 16 heures. Univ. s. 17.

M. le Dr Henri Flounoy, privat-docent de psychopathologie.
Les bases scientifiques de la psychanalyse 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Université.

M. le Dr Oscar-Louis Forel, privat-docent de psychiatrie.
Psychologie médicale. 1 h.
Lundi, à 18 heures. Université, s. 49.

M. le Dr Jean Golay, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Clin. médicale.

Mme Dr Léonore Gourfein-Welt, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.¹

M. le Dr Albert Jentzer, privat-docent de chirurgie.
Pathologie externe. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. chirurg.

M. le Dr Herz Mantchik, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Chapitres choisis d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
Samedi, à 11 heures. Polycl. oto-rhino-laryng.²

M. le Dr Georges de Morsier, privat-docent de neurologie et de psychiatrie.
Neurologie. 1 h.
Mercredi, à 17 heures. Clin. médicale.

M. le Dr J.-Jacques Mozer, privat-docent de médecine interne.
Chapitres choisis de médecine interne. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr François Ody, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie du système nerveux et sympathique. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. Univ. s. 44.

M. le Dr John-Henri Oltramare, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de pathologie externe. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. chir.

M. le Dr Georges Piotrowski, privat-docent de physiologie pathologique.
Technique et interprétations des examens de laboratoire. 1 h.
Jeudi, à 11 heures. Clin. ophtalm.

M. le Dr Charlie Saloz, privat-docent de médecine interne.
Semeiologie cardio-vasculaire. 1 h.
Vendredi, à 16 heures. Clin. méd.

M. le Dr Raymond de Saussure, privat-docent de psychiatrie.
La psychanalyse et ses applications médicales. 1 h.
Jeudi, à 14 heures. Université, s. 45.

¹ Rue Alcide-Jentzer.

² Boulevard de la Cluse, 42.

b) Ancien règlement.	
M. le Dr Louis Aubert. <i>Gynécologie opératoire.</i>	1 h. Maternité.
Mercredi, à 18 heures.	
M. le Dr Henri Audeoud. <i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 h. Polyclinique.
Samedi, à 18 heures.	
M. le Dr Augustin Collomb. <i>Répertoire d'ophtalmologie.</i>	2 h. Clinique.
Jeudi, de 16 à 18 heures.	
M. le Dr Charles Martin-Du Pan. <i>Chirurgie infantile.</i>	1 h. Hôp. Gourgas ¹ .
Mardi, à 10 h. 45.	
M. le Dr Rista Mitkovich. <i>Criminologie générale.</i> — Les criminels au point de vue anthropologique, sociologique et psychologique. <i>L'Uomo delinquente</i> de Lombroso. Dégénérescence et criminalité. Le problème de la responsabilité.	1 h. Univ., s 48
Lundi, à 15 heures.	
M. le Dr Charles Perrier. <i>Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.</i>	1 h. Hôp. cant.
Vendredi, à 17 heures.	
M. le Dr Théodore Reh. <i>Bactériologie clinique.</i>	2 h. Institut d'hygiène.
Jeudi, de 14 à 16 heures.	
<i>Hygiène sociale.</i>	1 h. Institut d'hygiène.
Samedi, à 16 heures.	
M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i>	1 h. Audit. Maternité.
Mardi, à 17 heures.	

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes² par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

¹ Rue Gourgas, 19.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2^o déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3^o justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — *Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :*

1^o Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2^o Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3^o L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4^o Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités

sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5^e On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2^e étage à gauche*, les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 15 heures.

PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques: Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} année. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série).

— En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} année. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} année. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du Doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénérologie. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.
 H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtiment principal.
 M. = Maternité.
 I.H. = Institut d'Hygiène.
 A.A. = Asile des Aliénés.
 I.R. = Institut de radiologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Cl. m. = Clinique médicale.
 Cl. ch. = Clinique chirurgicale.
 P. = Polyclinique.
 P.Oto. = Polycl. otorhinolaryng.
 I.M.L. = Institut méd. légale.
 Cl. Inf. = Clinique infantile.
 Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.
 Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bujard Koenig Du Bois	E.M. Mat. H.C.	Bujard Koenig Du Bois	E.M. Mat. H.C.	Bujard Koenig Du Bois	E.M. Mat. H.C.
9 à 10			Battelli	E.M.		
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.
10 à 11			Martin-Du Pan	H. Ggas		
10 1/2 - 12	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.
11 à 12	Askanazy	I.P.		Askanazy J. A. Weber Aula E.M.	Askanazy	I.P.
			Martin-Du Pan	H.Ggas	Piotrowski Cl. opht.	
						J. A. Weber Aula E.M. Wiki E.M. Veyrassat Pol. Mantchik P. oto.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Askanazy I.P.	Bujard Naville I.M.L.	Ladame A.A.	Battelli E.M. Askanazy I.P. Reh U. 48	Bujard Naville I.M.L.	Askanazy I.P.
15 à 16	Mitkovitch U. 48	Bujard Wiki E.M. E.M.	Ladame A.A. Gilbert I. R.	Cristiani I.H. Reh I.H.	Bujard de Seigneux E.M. Mat.	Askanazy I.P.
16 à 17	Battelli E.M. Cristiani I.H. Gautier Cl. inf. Mozer Cl. méd. Betchov H.C.	Battelli E.M. Julliard Pol. de Seigneux Mat.	Battelli E.M. Gautier Cl. inf.	Battelli E.M. Cristiani I.H. Veyrassat E.M. Fischer U. 49 Collomb Cl. Besse H. C.	Battelli E.M. Cristiani I.H. Veyrassat E.M. Fischer U. 49 Collomb Cl. Chatillon Mat.	Battelli E.M. Reh L.H. Saloz Cl. méd. Golay Cl. méd.
17 à 18	Battelli E.M. X. Cl. opht.	Roch Julliard H.C. Wægeli Mat.	Battelli E.M. X. Cl. opht. Askanazy I.P. Wiki E.M. de Morsier Cl. méd.	Veyrassat E.M. Collomb Cl.	Battelli E.M. Perrier H. C. Chatillon Mat.	Gourfein-Welt Cl. opht.
18 à 19	J. A. Weber Aula E.M. X. Cl. opht. Koenig Mat. Veyrassat Pol. Chéridjian P. Oto. Forel U. 49 Aubert Mat.	J. A. Weber Aula E.M. Roch H.C. Bickel Pol.	J. A. Weber Aula E.M. X. Cl. opht. Askanazy I.P. Veyrassat E.M. Ody U. 44	Bickel H.C.	J. A. Weber Aula E.M. Chéridjian P. Oto. Bickel Pol.	Audeoud Pol.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

M. le Dr Ernest Métral, professeur à l'Institut dentaire.	
<i>Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.</i>	
<i>Exercices pratiques.</i>	14 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h.; samedi, de 14 à 16 heures.	Institut dentaire
<i>Cours théorique.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	Inst. dent.
M. le Dr Albert Bardet, professeur à l'Institut dentaire.	
<i>Art dentaire théorique. Extractions. Hygiène dentaire.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	Inst. dent.
<i>Anomalies des mâchoires. Orthodontie.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Inst. dent.
<i>Policlinique dentaire.</i>	12 h.
Tous les jours, de 9 à 11 heures.	Inst. dent.
M. le Dr Paul Guillermin, professeur à l'Institut dentaire.	
<i>Clinique de prothèse générale et chirurgicale.</i>	7 h.
Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi, à 8 heures.	Inst. dent.
<i>Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.</i>	4 h.
Jeudi, à 7 heures.	Inst. dent.
M. le Dr François Pfæffli, professeur à l'Institut dentaire.	
<i>Couronnes et appareils à pont.</i>	6 h.
<i>Clinique.</i>	
Lundi et mardi, de 17 à 19 h.; vendredi, à 17 h.	Inst. dent.
<i>Cours théorique.</i>	
Vendredi, à 18 heures.	Inst. dent.
M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord. à l'Université.	
<i>Stomatologie normale.</i>	2 h.
[A lieu au semestre d'été.]	

M. le Dr Max Askanazy, prof. ord. à l'Université.	
<i>Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	Inst. path.

M. le Dr Charles Julliard, prof. extr. à l'Université.	
<i>Chirurgie générale et de la cavité buccale.</i>	1 h.
[A lieu au semestre d'été.]	

M. le Dr Charles Wartmann, professeur à l'Inst. dentaire.	
<i>Pharmacologie.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures.	Inst. dent.
<i>Stomatologie clinique.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures; le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures; le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 65).

PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} Semestre : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} année. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (exactions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} année. — 7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (exactions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de l'Université.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Guillermin	Bardet Guillermin		Guillermin (7 h.)	Bardet Guillermin	
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet	Bardet
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

M. Eugène Choisy, prof. ord.

Le christianisme aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Lundi et vendredi, à 9 heures.

Introduction à l'étude historique du christianisme.

Lundi, à 11 heures.

Séminaire calvinien : le 3^{me} livre de l'Institution.

Samedi, à 11 heures.

Histoire générale du christianisme.

Samedi, à 10 heures.

Salle

2 h.

28.

1 h.

29.

1 h.

29.

1 h.

29.

M. Ernest Rochat, prof. ord.

Le catholicisme au XIX^e et au XX^e siècle, son enseignement, sa théologie, sa prédication, son action sociale.

Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.

3 h.

28.

M. John Gaillard, prof. ord.

Ecclésiologie. — Les différents types ecclésiastiques.

Vendredi, à 11 heures.

1 h.

28.

1 h.

29.

1 h.

29.

1 h.

28.

Exercices homilétiques et diction.

Mercredi, à 11 heures.

Sermons et catéchèses.

Mardi, à 11 heures.

M. Auguste Lemaître, prof. ord.

Dogmatique. — Dieu et le monde ; l'homme et le Péché.

Mercredi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.

3 h.

28.

Histoire des doctrines. — La pensée religieuse de Luther.

Vendredi, à 16 heures.

1 h.

28.

Introduction à la théologie.

Mercredi, à 8 heures.

1 h.

29.

Salle

1 h.

29.

1 h.

Patristique latine.

Samedi, à 9 heures.

Séminaire de dogmatique.

(Jour et heure à fixer.)

M. Auguste Gampert, prof. ord.

Introduction spéciale aux livres de l'Ancien Testament.

2 h.

28.

Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Fragments des livres prophétiques.

2 h.

28.

Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 9 heures.

Grammaire hébraïque.

3 h.

29.

Lundi et mercredi, à 9 h. ; vendredi, à 8 heures.

Etude générale de l'Ancien Testament (pour la 1^{re} année).

1 h.

29.

Lundi, à 10 heures.

Histoire de la littérature du peuple d'Israël.

1 h.

28.

Vendredi, à 14 heures.

M. Georges Berguer, prof. ord.

Psychologie religieuse. — Méthode et principes. Psychologie de la conversion.

1 h.

28.

Vendredi, à 17 heures.

Histoire des religions (cours de 1^{re} année). — Prolégomènes ; l'animisme, les tabous, le totémisme.

1 h.

29.

Mardi, à 10 heures.

Histoire des religions. — Les religions de l'Inde (védisme, brahmanisme, bouddhisme).

2 h.

28.

Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.

M. Franz Leenhardt, prof. ord.

Exégèse du Nouveau Testament. — Fragments des épîtres pauliniennes.

2 h.

28.

Mardi, à 8 et à 15 heures.

Introduction spéciale aux livres du Nouveau Testament. — Les synoptiques et le IV^{me} Evangile.

2 h.

28.

Mercredi, à 11 heures, et vendredi, à 10 heures.

Lecture cursive du Nouveau Testament (en grec).

1 h.

28.

Mardi, à 14 heures.

Histoire du Texte et du Canon du Nouveau Testament.

1 h.

29.

Vendredi, à 9 heures.

Grec élémentaire.

2 h.

29.

(Jours et heures à fixer.)

COURS DE PRIVAT-DOCENT

Salle

M. Adolphe Keller, Dr en théol.

Liturgique. — Les formes et la signification du culte dans les Eglises chrétiennes.

1 h.

28.

Mercredi, à 16 heures.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes². Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Puissent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLANS D'ÉTUDES

Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *disserations*.

Le 1^{er} examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnasés d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les 2^{me} et 3^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 4^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Maurice Roch.

Le présent programme (2^{me} édition) est approuvé.

GENÈVE, le 13 septembre 1932.

*Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique:*

Paul LACHENAL.



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Leenhardt	28	Lemaître	29			Lemaître	28	Lemaître	28
					Gampert	28			Gampert	29		
9 à 10	Choisy	28	Berguer	28	Lemaître	28			Choisy	28	Lemaître	29
	Gampert	29							Leenhardt	29	Gampert	28
10 à 11	Rochat	28	Rochat	28	Rochat	28			Leenhardt	28	Gampert	28
	Gampert	29	Berguer	29	Gaillard	29					Choisy	29
11 à 12	Choisy	29	Gaillard	28	Gaillard	29			Gaillard	28	Choisy	29
	Gampert	28			Leenhardt	28						
14 à 15			Leenhardt	28					Gampert	28		
15 à 16			Leenhardt	28					Berguer	28		
16 à 17					Keller	28			Lemaître	28		
17 à 18									Berguer	28		

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1932 à 1935.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie d'African Spir.*

Le prix sera décerné en juin 1933.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La législation sociale romaine, d'Auguste aux Antonins.*

Le prix sera décerné en juin 1933.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1936.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1936.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1932 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix Dr Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De la descendance des alcooliques.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.
- b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédent la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédent la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1933, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

Fonds African Spir

(Fondé par M^e Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1933, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^e Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1933, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus.

— Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. Solvay, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000.—, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermi-

nation des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

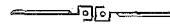
DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.



FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1933, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1933, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *mille francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.



Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1933, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La forme des testaments en droit suisse. Etude de la doctrine et de la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1933.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.



FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1933, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La chirurgie des capsules surrénales (pathologie et technique).

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1933, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1934, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Etude sur la physiopathologie du système réticulo-endothélial.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1934, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1933, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1933. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1933, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourrant pas simultanément pour un autre prix doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1933 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1933, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

La valeur des données historiques de l'Ancien Testament.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1933. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Au nom de l'Université :

Maurice Roch, Recteur.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÄEBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.

29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
 30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
 31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
 32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
 33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
 34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
 35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
 36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
 37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
 38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
 39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
 40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
 41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
-

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

Pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le certificat d'études françaises, 40 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3^e Doctorat ès lettres, en philosophie; ès sciences mathématiques; ès sciences physiques; ès sciences naturelles; ès sciences biologiques; ès sciences psychologiques; en pharmacie; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; ès sciences politiques; en théologie; en médecine; en médecine dentaire.

4^e Diplôme d'ingénieur-chimiste; diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne; diplôme de pharmacien; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5^e Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences; certificats pédagogiques; certificat d'études françaises.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 2).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entr'aide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASIE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Étudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnaea, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
Bally, Charles, boulevard des Philosophes, 48.
Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
Bickel, Georges, route de Florissant, 42.
Bohneublust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, route de Florissant, 47.
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6. Carouge.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4. Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Fehr, Henri, route de Florissant, 410.
Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
Folliet, Edouard, Vésenaz.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Gaillard, John, rue G.-Leschot, 13.
Gamper, Auguste, rue Töpffer, 11 bis.
Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich-Hans, chemin de Miremont, 35.
Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Leenhhardt, Franz, rue de Villereuse, 18.
Lemaître, Auguste, route des Acacias, 24.
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
Malche, Albert, quai des Eaux-Vives, 9.
Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.

- M. Martin, Victor, route de Florissant, 12.
Meyer, Kurt, Ecole de Chimie.
Milbaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
Mirimanoff, Dmitri, rue Töpffer, 11 bis.
Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
Naville, François, avenue de Champel, 16.
Oltramare, André, rue Carteret, 30.
Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
Pictet, Amé, rue Bellot, 43.
Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
Richard, Albert, ch. de ChapeauroUGE, 3.
Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
Sauser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 42.
Scelle, Georges, chemin des Chalets, 3, Champel.
Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
Terrier, Claudio, Les Agettes, Grand-Lancy.
Thibaudet, Albert, avenue Ernest-Hentsch, 9.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 4.
Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.
Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.
Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 45.
Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
Weber, Rodolphe, clos Belmont, 45.
Weigle, Jean, rue de Candolle, 34.
Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
Werner, Charles, route de Florissant, 4.
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue Beauregard, 1.
Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.
Chaix, André, route de Chêne, 48.
Clerc, Charly, route de Chêne, 99.
Gielly, Louis, rue de la Rotisserie, 6.
Gilbert, René, place Claparède, 3.
Hamburger, Ludwig, chemin Krieg, 5 bis.
Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.
Liebeskind, Wolfgang, quai des Eaux-Vives, 44.
Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
Privat, Edmond, Le Vignelin, Territet (Vaud).
Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert avenue Gaspard-Vallette, 5.
Guillermín, Paul, rue du Stand, 62.
Métral, Ernest, quai de l'Île, 45.
Pfaffli, François, rue de Candolle, 14.
Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 47.
Baer, Jean, rue des Peupliers, 24.
Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.
Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 48.
Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
Bouchard, François, rue Henri-Mussard, 26.
M^{me} Castellani, Marie, route de Malagnou, 2.
MM. Cerny, Vaclav, rue du Rhône, 49.
Chatilion, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.
Cimerman, Chevel, boulevard d'Ivoy, 31.
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.
Cramer, Marc, rue Töpffer, 11 bis.
Cros, Edouard, rue Plautamour, 15.
Guendel, Georges, chemin de Miremont, 18.
Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.
Dottrens, Robert, Troinex.
M^{me} Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
MM. Feinberg, Nathan, boulevard des Philosophes, 9.
Fischer, Roger, rue des Eaux-Vives, 4.
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vaud.
Galopin, Raymond, cours des Bastions, 46.
Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.
Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.
M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Grodovsky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 127.
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
Heilperin, Michel-A., route de Malagnou, 6.
Heinis, Hugo, rue du Pré-Jérôme, 15 bis.
Hochreutiner, B. P. Georges, rue Saint-Victor, 10.
Isnard, Emmanuel, villa Ramel, Ambilly près Annemasse.
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
M^{me} Kamenksy, Anna, rue Cherbuliez, 2.
MM. Keller, Adolphe, cours des Bastions, 46.
Klug, Oskar, route de Malagnou, 4.
Lagotala, Henri, rue de Candolle, 16.
M^{me} Long, Pauline, chemin Liotard, 45.
MM. Langenbach, Edmond, chemin Krieg, 48.
Ledermann, László, route de Malagnou, 4.
Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.
Lugrin, Jean-Philippe, chemin Krieg, 18.
Mantchik, Herz, rue de la Corraterie, 20.
Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
Meili, Richard, rue des Maraîchers, 44.
Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.
Mitkovich, Rista, rue Saint-Victor, 8.
Morgenthaler, Hans, avenue Marc-Monnier, 5.
de Morsier, Georges, route de Malagnou, 2.
Mozer, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.
Ody, Francois, Genève.
Oltramare, John-Henri, rue de Candolle, 16.
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
Pereira da Silva, Fernando Correia, avenue Weber, 7.
Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 402.
Pittard, Jean-Jacques, chemin des Cottages, 36.
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.

- MM. Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.
Roget, François-Frédéric, route de Florissant, 2.
Rouillet, Maurice, rue de la Tour-Maitresse, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Saini, Hugo, boulevard du Pont-d'Arve, 61.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 4.
Saussure, de, Raymond, Tertasse, 2.
Schazmann, Paul-Emile, route de Malagnou, 98.
Schopfer, William-H., rue d'Italie, 1.
M^{me} Sommer, Louise, rue Emile-Yung, 17.
MM. Suss, Jude, rue Micheli-du Crest, 2.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
Tremelloni, Robert, boulevard James-Fazy, 2.
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.
Wagner, Hans, Schützenmattstr. 61, Bâle.
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35 C.
M^{me} Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.
MM. Yung, Walter, rue Saint-Léger, 2.
Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Archinard, André, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commiss :

- MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 36.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Huissier-concierge :

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie | M. Michel, Henri, Polyclinique. |
| M ^{me} Beccchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Charles Burky, Institut d'Hygiène. |
| M ^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| M. Regard, Marin, Clinique infantile. | M. Vallier, John, Observatoire. |